

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.113

L'An deux Mille Sept, le 30 août à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 août 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 août 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BUJARD représenté par M. HUGENDOBLER
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **REHABILITATION DES VOÛTES DU PORT
DEMOLITION DES COMMERCES N° 31 ET 32**

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 22 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet relatif au programme de réhabilitation des Voûtes du port de plaisance.

Afin de mener cette opération à bien, il est nécessaire de procéder à la démolition et à la reconstruction des commerces n° 31 et 32 situés à proximité du manège de chevaux de bois et occupés par monsieur Michel DUPUY.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 13 juin 2007,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2007,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder au dépôt d'un permis de démolir les commerces n° 31 et 32 des Voûtes du port de plaisance et à signer toutes pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 août 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT